FIR FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Evaluation SAY ON CLIMATE

Allemagne

GEA

2024

Notation de transparence	ACT ACCELERATE ® CLIMATE TRANSITION		
70% d'alignement avec les recommandations du FIR	SCORE DE PERFORMANCE **12 / 20**	SCORE NARRATIF A **B** C D E	SCORE DE TENDANCE +

*GEA a mis en place de nombreux éléments qui rendent sa **stratégie climatique globalement solide**. Les principaux points positifs sont des objectifs climatiques ambitieux, certaines mesures prises pour réduire l'impact des produits vendus, la gouvernance autour du climat et l'engagement des clients et des fournisseurs. Cela dit, l'entreprise **manque encore d'éléments clés** tels qu'une politique d'engagement transparente et un budget R&D aligné sur ses ambitions climatiques dans le scope 3 pour parvenir à une stratégie totalement crédible d'alignement de son modèle d'affaires sur une économie à faible émission. Les progrès réalisés par l'entreprise ces dernières années ouvrent **des perspectives encourageantes pour les années à venir.***

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau une tribune auprès de 48 signataires français et européen, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés l'année dernière, le **FIR et l'ADEME** élargissent leur partenariat en s'associant cette année à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**, afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2024.

En 2022, le FIR avait publié des fiches évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** afin de pouvoir mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

Le périmètre évolue donc cette année pour s'étendre aux entreprises européennes qui présentent un SOC. Ainsi, les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme en 2022 et 2023, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- Évaluation selon la grille d'analyse du FIR
- Évaluation selon ACT
- Grille de recommandations FIR
- Méthodologie évaluation ACT
- Méthodologie évaluation ACT sur le secteur Générique

En collaboration avec :

ethos

World Benchmarking Alliance

Life

Avec la contribution du programme Life de l'Union Européenne

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

70% d'alignement avec les recommandations du FIR

GEA

Ambition Net Zero 2050

Engagement Net Zero d'ici 2040

▷ *La nature et les niveaux de compensation ne sont pas explicites d'ici 2040*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

Trajectoire 1,5°C validée par la SBTi à horizon 2040 (année de référence : 2019) sur les 3 scopes

Émissions GES actuelles (2023 vs 2022)

SCOPE 1 (market based)	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 3
30 869 tCO2eq (vs. 32 292)	856 tCO2eq (vs. 726)	29 298 907 tCO2eq (vs. 46 758 587)
0,1 %	0,001 %	99,9 %

Cible de réduction des émissions de GES à court terme

Réduction de 60% d'ici 2026 vs 2019, en valeur absolue, pour les scopes 1 et 2

▷ *Absence d'objectif communiqué sur le scope 3 à court terme*

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme

En valeur absolue :

SCOPES 1 et 2 : -80% d'ici 2030 vs 2019 *SCOPE 3 : -27,5% d'ici 2030 vs 2019*

Cible de réduction des émissions de GES à long terme

Réduction d'au moins 90% des émissions de GES entre 2019 et 2040

❍ *Entre 2030 et 2040, il restera 62,5% de réduction des émissions du scope 3 par rapport à 2019 à accomplir*

Mesures du plan d'actions

Scope 1 et 2 : Décarbonation des sites

-100% d'abandon des énergies fossiles d'ici 2040 qui passe notamment par des mesures de rénovation des bâtiments d'ici 2040 : substitution du gaz, rénovation énergétique de l'enveloppe du bâtiment, augmentation de l'efficacité énergétique, électrification de la flotte de véhicules d'ici 2030

-100% de véhicules d'entreprise sans émissions d'ici 2030

-25 % de la consommation d'électricité renouvelable autoproduite par GEA d'ici 2030 (y compris les centrales d'énergie renouvelable détenues en propre et celles financées par GEA)

-100% d'électricité verte depuis 2022

-D'ici 2026, 50% des besoins énergétiques totaux seront couverts par un système de gestion de l'énergie certifié. (22% en 2023)

-D'ici 2030, 25% des besoins énergétiques globaux de GEA seront couverts avec de l'électricité autoproduite (6% en 2023).

Scope 3 : Transformation de l'offre produit pour réduire l'empreinte des clients et engagement des fournisseurs

-Création du label "Add Better" pour lancer sur le marché des produits économes en ressources : en 2023, les solutions vendues permettent d'économiser un total de 4,979,030tCO2eq sur l'ensemble du cycle de vie. Les produits labellisés sont certifiés par un organisme indépendant.

-Accompagnement des clients à travers une offre de conseil axée sur le climat "Add Better Consulting"

-Électrification des produits, offre de services pour prolonger le cycle de vie des produits, engager les fournisseurs :

D'ici 2030, tous les fournisseurs seront catégorisés A : engagés sur des objectifs SBTi d'ici 2030 (17% en 2023)

❍ *La part de contribution de chaque action aux objectifs de réduction des émissions n'est pas détaillée*

❍ *Absence de mesures chiffrées du nombre de produits labellisés à moyen terme "Add Better Products" (aujourd'hui 20 machines sont labellisées "Add Better")*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

175 millions d'euros de CAPEX entre 2024 et 2040 (11 millions par an pendant 16 ans) sur les scopes 1 et 2

Répartition des investissements par action :

40% aux mesures d'efficacité énergétique

14% aux mesures d'efficacité électrique

6% au système de gestion des bâtiments / Système de gestion de l'énergie

14% à l'électricité renouvelable produite sur place

9% à l'électrification du parc automobile

17% à l'abandon des combustibles fossiles

▷ *Absence de montant d'investissement communiqué sur le scope 3 global, notamment sur la transformation de l'offre produit*

▷ *En 2023, l'entreprise n'a dédié que 9,2% de ses investissements R&D à la durabilité (15,5 millions)*

▷ *23,1% des CAPEX des activités alignées à la taxonomie (vs. 20,7%, pro forma, en 2022)/58,1% des CAPEX des activités éligibles à la taxonomie : progrès à poursuivre*

Rémunération

Membres du comité exécutif & le comité exécutif global (CEO de région et de division, Directeur de la durabilité, Directeur des ressources humaines)

Long terme : critère de 10% sur la réduction linéaire pour respecter la cible des Scopes 1 et 2 fixée à 2030 (-80% vs 2019)

Nouveau en 2024 : critère de 10% sur la réduction linéaire pour respecter la cible du scope 3 fixée à 2030 (-27,5% vs 2019)

TOP 150 senior managers

Bonus en fonction du nombre de produits commercialisés labellisés "Add Better" ; en 2024, nouveau bonus en fonction des profits générés par les produits labellisés "Add Better"

▷ *Rémunération variable annuelle : Absence de critère carbone*

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas de consultation de vote annuel sur la stratégie

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation de vote tous les trois ans sur la stratégie

Légende :

❍ Indique que l'ensemble des critères pour obtenir tous les points est rempli mais suggestions d'amélioration sur la transparence

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

GEA

SCORE DE PERFORMANCE	SCORE NARRATIF	SCORE DE TENDANCE
12 / 20	A **B** C D E	+

Module	Score	%
Cibles	14/20	15%
Investissement matériel	11/20	5%
Investissement immatériel	0/20	5%
Performances des produits vendus	17/20	30%
Management	13/20	10%
Engagement fournisseur	12/20	5%
Engagement client	14/20	15%
Politique d'engagement	7/20	5%
Modèle d'affaires	4/20	10%

Eléments d'évaluation

- Objectifs climatiques globalement alignés avec la science.
- En 2023, pas de publication claire des émissions absolues de 2019 des scopes 1 et 2 (année de référence pour les objectifs).
- L'objectif de réduction du scope 3 de GEA pour 2030 de -27,5 % semble sous-ambitieux par rapport à l'objectif de 2040 de réduire d'au moins 90 % les émissions du scope 3.
- GEA donne peu de détails et de quantifications sur la transformation prévue de son portefeuille de produits pour atteindre ses objectifs climatiques. Seuls certains exemples sont donnés, mais il n'y a pas de quantification au niveau de l'entreprise des résultats attendus ou des investissements nécessaires. Il n'y a pas non plus de planification, d'objectifs clairs par segment ou de suivi des performances.
- GEA indique qu'une part très limitée des investissements en R&D sont dirigés vers des technologies bas-carbone et peu de transparence sur les investissements immatériels.
- Les membres du comité de GEA chargé de superviser les questions relatives au changement climatique n'ont pas fait état d'une expertise pertinente en matière de changement climatique et de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- GEA n'a prévu aucune mise à jour ou révision de son plan climatique.
- La stratégie de GEA pour influencer les émissions de GES des fournisseurs est globalement avancée. Une amélioration clé serait de développer des leviers d'action pour engager, inciter, innover et collaborer avec les fournisseurs.
- La stratégie de GEA pour influencer les émissions de GES de ses clients est globalement avancée. Des améliorations importantes consisteraient à inclure des avantages financiers pour les produits durables et à divulguer l'impact quantitatif de la mise en œuvre de la stratégie.
- Aucune stratégie politique n'a été trouvée concernant l'engagement de la GEA auprès d'associations, de coalitions ou de groupes de réflexion afin d'aligner sa participation sur ses ambitions en matière de faible émission de carbone.
- GEA ne crée pas ou n'étend pas de modèles d'entreprise à faible émission de carbone. L'entreprise ne prévoit pas non plus d'éliminer progressivement ses modèles d'affaire les plus émetteurs de carbone.

Cohérence du plan :
Globalement le plan climat de GEA est avancé sur de nombreux sujets. Les progrès réalisés par GEA ces dernières années sont encourageants. Les principaux points positifs sont des objectifs dont l'ambition a été validée par un tiers comme alignée avec un scénario 1.5°C, une base solide de réflexion pour diminuer l'empreinte carbone de l'utilisation des produits de GEA par ses clients, un modèle structuré de gouvernance autour des questions de durabilité, et des actions entreprises pour influencer positivement les fournisseurs et les clients.

Domaines d'amélioration identifiés :
GEA annonce elle-même pouvoir jouer un rôle important dans la transition bas-carbone sur l'aspect technologique en ayant de fortes compétences d'ingénierie et grâce à son positionnement dans la chaîne de valeur. Cependant l'entreprise publie que seul 9,2% de son budget de recherche est dirigé vers des sujets en lien avec la durabilité environnementale et n'a pas de transparence concernant la valeur environnementale des brevets déposés. GEA pourrait aussi améliorer la transparence autour de son influence sociétale. Enfin GEA n'a pas encore réussi à montrer comment elle compte aligner son modèle d'affaires avec une économie bas-carbone.

Grille d'évaluation des *SAY ON CLIMATE* 2023

basée sur le suivi des recommandations du FIR

Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,…) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope	Publication insuffisamment détaillée	Pas de données publiques
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Pondération : Les deux critères finaux correlés au vote se voient attribués une pondération de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1

DES PAROLES À L'ACT

ACT, C'EST QUOI ?

Une initiative sur la base du volontariat inscrite à l'Agenda de l'Action de la CCNUCC.

POURQUOI ACT ?

Pour accélérer l'action climat des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas-carbone.

QU'APPORTE ACT ?

Grâce à des méthodologies sectorielles, ACT pose un cadre de redevabilité permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprise aux objectifs d'atténuation de l'Accord de Paris.

5 QUESTIONS CLÉS

1 Quels sont les objectifs de l'entreprise ?

2 Comment l'entreprise compte les atteindre?

3 Quelles sont les actions actuelles de l'entreprise ?

4 Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5 Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

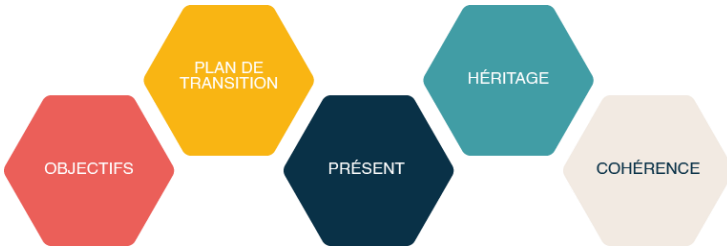

INNOVANTE : ACT est une démarche intégrée et tournée vers le long terme

QUANTITATIVE : elle mesure la performance passée, actuelle et future

CIBLÉE : sur les principales sources d'émissions de la chaîne de valeur

SECTORIELLE : elle traite des questions propres à la transition de chaque secteur

TRANSPARENTE : grâce à une évaluation par un tiers

ACT ÉVALUATION

Dans quel but

Mesurer de façon crédible la contribution à l'objectif net zéro par rapport à des trajectoires bas-carbone sectorielles.

Pour qui

Les entreprises dotées d'objectifs fondés sur la science et/ou d'un plan de transition prêts à être évalués.

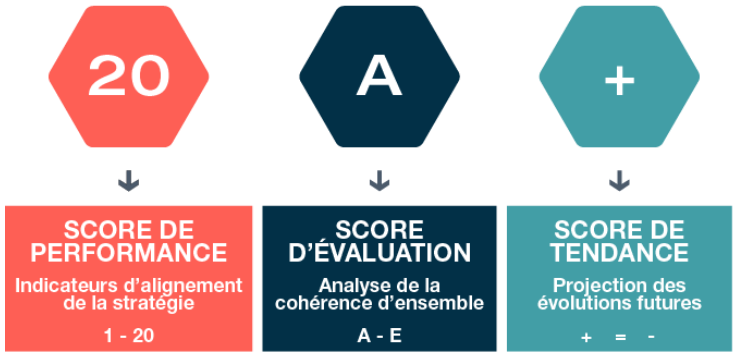

Méthodologie ACT
Secteur Générique

L'ensemble des éléments constitutifs de la méthodologie ACT pour le secteur Générique est à retrouver sur son site. L'évaluation détaillée est synthétisée par une note reposant sur trois critères : performance, cohérence globale et tendance. Elle prend la forme suivante :

- **Performance** : chiffre compris entre 1 et 20
- **Evaluation (cohérence)** : lettre comprise entre A et E
- **Tendance** : + (amélioration), - (dégradation), = (stable)

Module	Indicateur
1. Cibles	1.1 Alignement des objectifs de réduction des émissions Scope 1 et 2
	1.2 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 amont
	1.3 Alignement des objectifs de réduction des émissions scope 3 aval
	1.4 Horizon temporel des cibles
	1.5 Objectif historique et performance de l'entreprise
2. Investissement matériel	2.1 Trajectoire des émissions passées
	2.2 Trajectoire des émissions futures
	2.3 Part des dépenses d'investissement (CAPEX) dédiés à la transition
	2.4 Emissions verrouillées de son propre parc automobile et bâtiments
3. Investissement immatériel	3.1 Investissement R&D dédiés aux technologies en faveur de l'atténuation du changement climatique
	3.2 Activité de brevetage sur les activités de transition
4. Performance des produits vendus	4.1 Interventions sur les produits et services
	4.2 L'évolution passées des performances des produits/ et services
	4.3 Emissions verrouillées des produits vendus
	4.4 Performance des services de transport sous-traités
5. Management	5.1 Supervision des enjeux liés au changement climatique
	5.2 Capacité de surveillance du changement climatique
	5.3 Etat du plan de transition
	5.4 Incitations à la gestion du changement climatique
	5.5 Test de scénario sur le changement climatique
6. Fournisseurs	6.1 Stratégie visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	6.2 Activités visant à inciter les fournisseurs à réduire leurs émissions de GES
7. Clients	7.1 Stratégie visant à influencer le comportement des clients afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre
	7.2 Activités visant à inciter les clients à réduire leurs émissions de GES
8. Politique d'engagement	8.1 Politique de l'entreprise en matière d'engagement avec les associations professionnelles
	8.2 Les associations professionnelles soutenues n'ont pas d'activités ou de positionnement négatives sur le plan climatique
	8.3 Positionnement sur les politiques climatiques importantes
	8.4 Collaboration avec les autorités publiques locales
9. Modèle d'affaires	9.1 Chiffres d'affaires provenant de produits à faible teneur en carbone
	9.2 Changements dans le modèle d'affaires
	9.3 Arrêt ou retrait progressif d'activités existantes à forte intensité carbone

Score d'évaluation

1. Modèle d'affaires et stratégie
2. Cohérence et crédibilité
3. Réputation
4. Risques

Score de tendance

1. Probabilité d'évolution des émissions
2. Évolution du modèle d'affaire et de la stratégie

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.
En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication du présent document.

En collaboration avec :